



Échevinat de l'Urbanisme,  
de l'Attractivité urbaine et de l'Emploi

## **30 minutes gratuites pour le stationnement**

Communiqué de presse  
30 juillet 2021

**Le 1<sup>er</sup> août, 30 « vraies » minutes de stationnement seront effectives dans les zones rouges gérées par les horodateurs.**

La fin de l'heure gratuite était annoncée de longue date. Il s'agissait d'une mesure temporaire de soutien aux commerçant-e-s par temps de crise. *« Toutefois, la Ville de Namur souhaite poursuivre le soutien aux commerces et maintenir une offre de stationnement en voirie attractive. Aussi, le règlement a été modifié afin d'offrir une vraie demi-heure de stationnement gratuit dans nos cœurs commerçants : centre-ville, Bouge, Jambes, Salzinnes. »* explique Stéphanie Scailquin, en charge de la Mobilité et de l'Attractivité urbaine.

En effet, avant, il fallait choisir le ticket 30 min pour obtenir 30 min de stationnement gratuit ; si on encodait un ticket d'1h30, on payait 1h30.

Désormais, 30 min. sont comptées et offertes peu importe la durée du ticket choisi. Autrement dit, on ne paie vraiment qu'à la 31<sup>ème</sup> minute. Des pastilles seront apposées sur ces derniers afin d'expliquer la mesure.

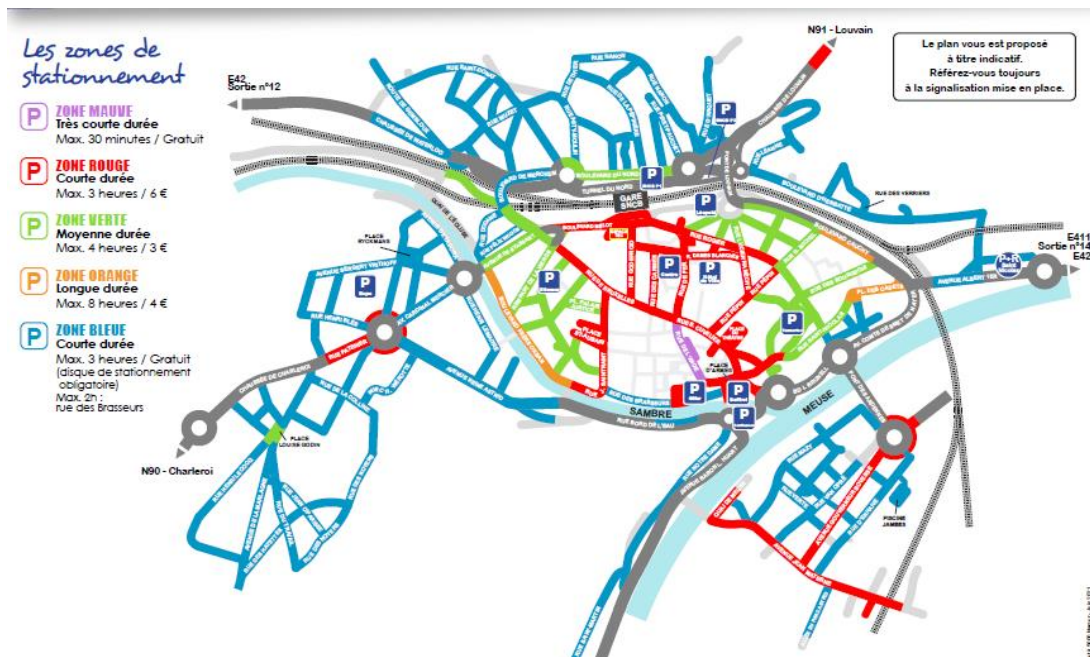
### **Pourquoi encourager le stationnement de courte durée en centre-ville**

Grâce au stationnement en voirie de courte durée une plus grande rotation des voitures est générée. C'est cela aussi la gestion du stationnement : rendre le stationnement attractif et offrir un panel solutions de stationnement correspondant aux différents besoins des visiteurs et visiteuses du centre-ville. Ce stationnement de courte durée, permet de se situer au plus près de sa destination pour une course rapide et efficace.

Une course de dernière minute, un objet lourd à charger, une ordonnance à déposer à la pharmacie : les 30 premières minutes sont gratuites, toujours avec un ticket horodateur !

**A Namur, 970 places sont ouvertes à ce stationnement en zone horodateur rouge. Du lundi au samedi, de 9h à 17h pour une durée maximale de 3h.**

Si un rendez-vous de plus longue durée est prévu, la Ville invite à se stationner dans les zones vertes, oranges, bleues ; à choisir un parking en ouvrage ou un P+R.



### Autre bon plan stationnement en centre-ville : le Parking de la Maison des Citoyens

Pour rappel, en novembre 2020, le Conseil communal a acté la tarification pour le parking de l'Hôtel de Ville valable pour une période de 4 ans. Depuis janvier 2021, **le tarif de soirée est appliqué dès 16h30 au lieu de 18h pour 1.50 euro.** « Cette décision confirme la volonté de dynamique commerciale et d'attractivité du centre-ville en élargissant la tranche horaire du tarif soirée. Pour 1.50 euro, il est possible de se parquer directement après le boulot pour du shopping, un restaurant, un évènement culturel, » explique Stéphanie Scailquin, Echevine de l'Attractivité urbaine. « Cela répond aussi à la demande des étudiant-e-s en cours du soir et du personnel de l'enseignement de promotion sociale du centre de Namur. Il fallait leur trouver aussi des solutions pour leurs longues périodes de cours qui s'étendent souvent entre 17h et 22h. »

Plus d'infos : 081/24 69 98 – [carole.debatty@ville.namur.be](mailto:carole.debatty@ville.namur.be)

Cabinet de Stéphanie SCAILQUIN  
Échevine de l'Urbanisme, de l'Attractivité urbaine et de l'Emploi